

Zeitschrift:	Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie
Herausgeber:	Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker
Band:	- (1961)
Heft:	180
Rubrik:	Verbandsmitteilungen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kombinations- Anlage 55

**für Elektro-galvanische Vollbäder - Unterwasserstrahl-
Massage - Ueberwärmungsbäder - Wirbelsprudelbäder**

Plastikwannen

in verschiedenen Grössen, Ausführungen und Farben

**U.W.-Anlagen in allen Ausführungen - Univers.-Gerät für
Teil- und Ganz-Unterwassermassage-Behandlungen - Kohlen-
säure-Mischapparate - Luftsprudelanlagen - Mehrstrahl-
Vibrationsmassagedüsen**



**Apparatebau Karl Schreiner
Freiburg/Br.
Schreiberstrasse 8, Tel. 48 93**

**Die Rheuma-Volksheilstätte Leukerbad
Rheumaklinik und physikalisch-
balneologisches Institut in Leukerbad**

sucht per sofort oder nach Uebereinkunft:

**HEILGYMNASTEN und
HEILGYMNASTINNEN**

Verlangt wird:
Ausbildung mit Diplomabschluss,
Praxis erwünscht.

Geboten wird:

Interessantes, vielseitiges Arbeitsgebiet in modernst eingerichteter Spezialklinik, rechter Lohn, geregelte Freizeit, teilweise 5-Tagewoche, Unfallversicherung, Pensionskasse.

Offeren mit Zeugnisabschriften, Lohnanspruch und Foto sind zu richten an die **Verwaltung der Rheuma-Heilstätte Leukerbad, Schweiz.**

In Privatinstitut ausgebildete

Heilgymnastin-Masseuse

sucht Stelle in Zürich oder Umgebung (keine Sauna), wo sie sich nach beruflichem Unterbruch wieder einarbeiten könnte. Alter 47 Jahre.
Offerten erbeten unter Chiffre 721



**Fusstützen
Krampfader-
strümpfe
Sportbandagen**

L. GROB + P. TREFNY jun.

Beckenhofstr. 54, Zürich 6, Tel. 26 10 42

Sehr günstig zu verkaufen

Massagetisch —

Fusspflegeappart mit Koffer
und eisernem Instrumententisch

Anfragen an: Schw. M. Kuster,
Pfistergasse 15 Basel, Tel 24 23 31

Jeune physiothérapeute

diplômée en 1958, cherche pour le
1er janv. 1962 place chez médecin ou
dans hôpital, si possible région
Genève. Mlle Gisela Doench, Bellelay
(J.B.)

Uadehotel Limmathof, Baden bei
Zürich, mit neu renovierter Badean-
lage, sucht tüchtiges

BADEMEISTER-Ehepaar

oder auch Bademeister-Bademeisterin
mit grosser Erfahrung in Massage,
Fango usw.

Gute Entlohnung bei angenehmer
Atmosphäre.

Offerten an Dir. Sigm. Schmid



**SCHWEIZER MASSEURE
verwenden
Schweizer Moor!**

Einzigartige
Erfolge bei:

Rheuma

Ischias

Gicht

Muskel-,

Haut-,

Frauen-

Leiden

Neuzeitliche Moor-Therapie
mit **YUMA-MOORBAD** und
YUMA-Moorschwefelbad.

Schlammfrei! Kein Absetzen!
Alle Moor-Wirkstoffe in völlig
wasserlöslicher Form. 2 dl auf
1 Vollbad. Sofort gebrauchs-
fertig.

YUMA-Moorzerat-Packung

für Gelenk- u. Teilstückungen.
Anwendungstemp.: 60 Grad.
Wärmehaltung: 1—3 Stunden.
Saubere Handhabung.

Neue Behandlungsschalen. —
Literatur und Muster durch:

**Einziges Verarbeitungswerk
für Schweizer Moor:**

Y U M A - A G G A I S

Gesellschaft f. Schweizer Moor



**Weleda
Hauttonikum**

belebt und kräftigt die Haut, fördert
die Zirkulation. Wirkt gegen rasche
Ermüdung, Schweregefühl in den
Gliedern und Erschlaffen der Venen
mit Neigung zu Oedemen.

100 cc Fr. 3.75 200 cc Fr. 6.60

in Apotheken und Drogerien

Verlangen Sie die kostenlose Zusen-
dung der Weleda-Nachrichten.

WELEDA AG ARLESHEIM

Der Bund schweiz. Atemlehrer nach Methode WOLF
veranstaltet Ende November einen

Wochenend-Fortbildungs-Lehrgang

über das Thema:

Das Muskelspiel bei der Atmung Atemdiagnose — Atemkorrektur

unter Leitung des bekannten Atemarztes aus Deutschland

Dr. med. **Günther N A B E R**, Bad Sachsa

Prospekte durch den Präsidenten Ernst Hunziker, Kilchbergstr. 5, Zofingen

Herr Dr. Naber hat in jahrelanger Forschungsarbeit neue Wege zur Beseitigung von Atemstörungen gesucht, und dieselben unter Mitarbeit von Frau Pfister, Freudenstadt, gefunden. Er hat sein ärztliches Wissen in den Dienst der funktionellen Atemtherapie gestellt. Es wird bestimmt für viele von Interesse sein, bei den leider immer mehr zunehmenden Atemstörungen, sich von einem Arzt über Atemfragen aufklären zu lassen.

Communiqué du Comité central

World Confederation

Nous avons reçu la nouvelle officielle le 18 juillet que le comité exécutif, lors d'une séance à Munich, s'est décidé de recevoir la Fédération suisse des Physiothérapeutes comme membre de la World Confederation for Physical Therapy. Notre admission doit encore être ratifiée comme le veulent les statuts, par l'assemblée générale en 1963 à Copenhague.

Nous sommes heureux qu'enfin les longues années de négociations aient abouti. Notre adhésion à la World Confederation a été recherchée en premier lieu pour rendre service aux jeunes travaillant pour autrui. C'est pourquoi, et sur le plan interne, nous avons partagé les membres de notre fédération en deux groupes, d'un côté pour être en règle avec les prescriptions de la World Confederation et, d'un autre côté, pour épargner aux membres des cotisations pour une chose pour laquelle ils n'ont point d'intérêt.

Le comité central espère beaucoup que cette nouvelle concession et ce sacrifice matériel (Fr. 1000.— par an) seront appréciés de notre jeune génération idéaliste et que tous — y compris ceux qui ne sont pas encore membres — adopteront une attitude positive à l'égard de notre association professionnelle et collaboreront activement à ses tâches.

Seul celui qui est membre d'une organisation professionnelle nationale affiliée à la World Confederation aura la possibilité de trouver du travail ou de faire des stages dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Le comité central publiera de temps en temps de telles constatations.

Nous voulons remercier les dames du comité exécutif et spécialement Miss Neilson, la secrétaire générale à Londres, pour la compréhension dont elles ont fait preuve en face de la situation spéciale dans laquelle la Suisse se trouve. Nous osons espérer que cette nouvelle adjonction à une organisation mondiale (nous sommes déjà depuis bientôt 25 ans membre de la Fédération Européenne) ne sera non seu-

lement utile à nos membres mais aidera aussi à augmenter et à fortifier le prestige de notre profession.

Assurance pour paralysés :

L'assurance-polio de l'Association Suisse pour une assurance-maladie élargie est devenue, avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 1961, une «assurance pour paralysés». La nouvelle assurance comprend, outre les cas de poliomyalgie, les cas qui, organiquement, sont des paralysies du système nerveux central. Cet élargissement rend nécessaire une adaptation de nos tarifs aux conditions nouvelles; de plus, nous voulions protéger les patients et, indirectement aussi l'assurance, contre des traitements inappropriés de la part de praticiens sans formation spéciale ou qui ne possèdent pas l'expérience nécessaire pour ce genre de traitement. (Il y a des praticiens qui, malheureusement, ne profitent pas ou peu des cours de perfectionnement).

C'est pourquoi on a prévu dans le nouveau contrat une commission d'examen qui peut être invoquée en cas de doute soit par l'assurance soit par le praticien. Les expériences jusqu'ici nous ont obligé, en ce qui concerne le domaine spécial de l'assurance pour paralysés, de chercher une telle réglementation et nous sommes persuadé, qu'une fois mise en pratique, elle se révèlera utile.

S'il vous plaît, lisez attentivement les explications générales concernant les applications, etc. Vous vous épargnerez ainsi dépit ou supplément de travail et des demandes de renseignements inutiles.

Des copies des tarifs sont à disposition des membres sur demande.

Révision de l'assurance-maladie.

Au mois de juin, le Conseil Fédéral, a soumis au parlement des suggestions pour la révision de la loi sur les assurances-maladie. Dans ce projet, les caisses maladie sont tenues à accepter les traitements par physiothérapie («les méthodes de traitement reconnues scientifiquement entre-

prises par les auxiliaires médicaux sur ordonnance médicale'). De même, la partie du coût du traitement qui, au début, était fixé à 50% à la charge du patient, a été réduit à un maximum de 25%. Le Parlement doit délibérer et décider pendant la session d'automne du nouveau règlement et surtout des moyens de financer les nouvelles obligations.

D'après les dernières nouvelles publiées dans les journaux, le Concordat des Caisses-Maladie ne s'oppose nullement à ces nouveaux projets, mais doit naturellement pouvoir compter sur un règlement financier supportable. Nous suivons les négociations avec intérêt et cherchons, déjà maintenant, les rapports nécessaires avec les différentes associations qualifiées des

caisses qui doivent tout préparer pour l'introduction du nouveau règlement le 1er janvier 1963.

Le nouvel insigne de la Fédération.

A la suite du changement de notre titre, fallait-il aussi changer d'insigne. Le nouvel insigne est conçu en forme de broche à épingle et aussi tissé sur étoffe pour être cousu sur les blouses professionnelles. L'insigne doit, et surtout pour ceux qui travaillent dans les hôpitaux, renseigner et sur la profession «Physiothérapie» et sur l'association à la «F.S.P» = Fédération Suisse des Physiothérapeutes; S.V.P. = Schweizerischer Verband der Physiotherapeuten». Les membres auront des détails là-dessus plus tard.

Rôle de la Kinésithérapie dans les affaissements plantaires

par Pierre RIEHLING, Kinésithérapeute, Lausanne.

Le pied est une géométrie mouvante, il est constitué d'un ensemble architectural complexe.

La coupole plantaire.

Nous nous sommes permis d'emprunter de larges extraits au livre du Dr. Jean Lelièvre de Paris, intitulé Pathologie du pied, pour formuler les données de bases de la statique et de la dynamique de la coupole plantaire.

1. Statique du pied : Le pied repose sur trois appuis osseux.

- a) L'appui postérieur formé par les tubérosités du calcanéum.
- b) L'appui antéro-interne, la tête du premier métatarsien capable d'oscillations légères sur la coupole sésamoïdienne.
- c) L'appui antéro-externe formé par la tête du cinquième métatarsien.

Mais l'empreinte plantaire normale ne montre que l'appui postérieur calcanéen. Les deux appuis antérieurs sont noyés dans une bande épaisse, charnue, qui constitue le talon antérieur. Le talon postérieur et le talon antérieur sont réunis sur leur côté externe par une bande grêle, concave en dedans. L'empreinte plantaire se termine par le dessin des orteils.

Les trois appuis osseux ainsi que la coupole plantaire sont recouverts d'épaisses parties molles.

La coupole plantaire est concave en tous sens, mais de façon irrégulière; elle est plus étendue d'arrière en avant, que transversalement.

Trois arches supportent la voûte plantaire; deux sont longitudinales et présentent une jetée postéro-antérieur, la troisième est transversale.

1. Entre talon postérieur et appui antéro-interne est jetée l'arche interne; elle s'élève des tubérosités du calcanéum et monte rejoindre le sustentaculum tali et le ligament glénoïdien; le scaphoïde en est le point culminant. Elle surplombe le sol de 15 à 20 mms. Elle redescend avec le premier cunéiforme, puis se continue par le premier métatarsien, pour se terminer au niveau de l'appui antéro-interne. On voit que l'astragal n'entre pas dans sa composition, il est placé en superstructure.

L'arche interne est élastique; quand le pied repose à terre, le ressort se détend; l'arche s'abaisse légèrement, en même temps elle s'allonge; l'appui plantaire an-